

ASSISTANCE A Formalités des Entreprises

Les + OBJECTIFS

- Forte de son expérience de plus de 25 ans dans la réalisation des formalités des entreprises via le CFE, la Chambre d'Agriculture d'Alsace accompagne les entreprises individuelles et les sociétés dans leurs démarches de création, modification et cessation d'entreprise sur la plateforme nationale dédiée.
- Agissant en tant que mandataire, elle réalise ces formalités pour le compte de l'entreprise et l'accompagne dans la transmission des documents nécessaires.

Pour QUI ?

- Toute création d'entreprise, modification de situation et cessation d'activité pour :
 - Les personnes physiques exerçant des activités agricoles (même à titre secondaire) quelle que soit leur taille sont soumises à une obligation déclarative.
 - Les sociétés civiles dont l'objet social est agricole (GAEC, EARL, SCEA, GFA exploitant ainsi que les groupements forestiers pastoraux ou groupement foncier ruraux) dans la mesure où ils ont une activité de production.
 - Les sociétés commerciales ayant un objet social et une activité principale agricole (SARL, SA, autres sociétés).

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- **Simplicité** - La CAA agissant en tant que mandataire prend en charge pour votre compte les formalités à réaliser sur la plateforme pour les entreprises individuelles ou en société en cas de création, modification et cessation d'entreprise.
- **Sécurité** - Le conseiller formalité de la CAA vous transmet les documents nécessaires à la réalisation de la formalité, la liste des pièces et justificatifs. Il vérifie les pièces et les éléments demandés.
- Il saisit la formalité, dépose les pièces sur le portail dématérialisé et réalise le suivi de la formalité jusqu'à sa validation.
- Cette démarche réalisée par la CAA évite également à l'entreprise de solliciter une démarche d'obtention d'une signature électronique le cas échéant.



BÉNÉFICE CLIENT :



- Réalisation des formalités par des professionnels spécialisés dans les formalités administratives.
- Simplicité et sécurisation de la démarche.
- Savoir faire de la Chambre d'agriculture dans les dossiers agricoles.

DOCUMENTS REMIS :



- Une synthèse de la saisie du dossier sera envoyée au client.

Infos pratiques

Contact téléphonique du Lundi au Vendredi
De 8H30 à 11H30

Carole Libs

03 88 19 17 95

Véronique SPAETY

03 89 20 97 16

formalites@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, le prix de cette prestation sera précisé dans le contrat.

